



Pacte transactionnel dans liquidation matrimoniale

Par **claunic**, le **09/02/2013** à **10:22**

BJR et Merci d'avance (j'espère être dans le bon intitulé)

J'ai déjà posé une question à plusieurs reprises, mais n'ai pas de réponse!.

J'en pose une autre:

Dans une liquidation matrimoniale, un notaire peut-il établir un "pacte transactionnel " en sachant qu'il y a une différence de valeur connue entre les biens estimées, mais pour lequel nous (ex mari et femme)acceptons, pour en finir de la liquidation?

Sans frais particuliers (hors mis, bien sûr, les frais d'enregistrement)

Merci de votre réponse

Claunic